

Le marché, et après ? Pour que le monde change, changer l'échange

par Maurice Décaillot, Economiste, spécialiste de l'économie sociale.

Distorsions menaçantes du monde actuel ? Débats obscurs sur leurs sources et leurs remèdes ? Difficultés de l'émergence de socialités nouvelles et de leur explication ? Un élément à la fois omniprésent et cependant très largement incompris de ces mouvements et de leur examen est constitué par le marché.

On resituera l'échange économique parmi les catégories traditionnelles d'analyse des échanges sociaux : le marché, l'échange, la réciprocité, l'équité, le don, la gratuité, la redistribution, en s'efforçant de définir une grille d'analyse renouvelée, permettant de souligner plusieurs points :

Le marché, règne du fait accompli de la bilatéralité, n'est pas l'échange, source de reproduction réciproque. La pratique générale du marché qui a marqué les siècles écoulés et plus encore le présent, génère sa propre dynamique de société, conflictuelle et destructive, racine réelle de bien des problèmes aujourd'hui obscurcis.

La mise en ?uvre de la division sociale du travail, à la fois nécessaire et cependant difficile, a mu les diverses sociétés humaines dans les méandres et les tensions de leurs évolutions socio-historiques. La pression marchande les conduit aujourd'hui à l'étape dangereuse où la survie humaine aura plus impérativement pour condition la renaissance d'une équité viable pour chacun, à travers des formes d'échange, à l'écart du binôme traditionnel du trafic marchand et de l'étatisme, où la réciprocité pourra être la règle voulue de tous, dans un monde divers de sociétés de l'épanouissement permettant la fin des dominations.

Tout observateur non partial observe aujourd'hui que la vie sociale, à l'échelle du monde, connaît un ensemble de distorsions qui s'approfondissent

On s'efforcera de montrer qu'une dimension essentielle de cette évolution réside dans le rôle des pratiques d'échange, et non pas seulement dans les modes de production, pratiques d'échange aujourd'hui massivement représentées par les pratiques de marché.

Le premier point de notre travail visera précisément à mieux comprendre ce qu'il faut entendre par « échange ».

L'échange

Pour les économistes classiques et néoclassiques, le marché relève de l'évidence : il représente la forme nécessaire, naturelle, incontournable, de l'échange. Et l'échange, quel est-il lui-même ?

La question est ancienne. Il y a vingt-quatre siècles déjà, Aristote lui donne une réponse particulièrement claire. Ceux qui échangent sur l'espace public tendent à échanger des équivalents, de telle sorte que chacun, ayant échangé, a, comme il le dit, autant après qu'avant (Aristote, p. 146) : il n'a donc ni rien perdu, ni rien gagné à échanger. Tel est selon lui l'échange mutuel, ou encore commutatif, que l'on peut qualifier d'équitable. Bien longtemps après, Karl Marx expose que chaque apport de travail « doit nécessairement recevoir en travail social un équivalent » (Marx, t. 3, p. 188).

On se situera ici dans le prolongement de cette ligne de pensée.

On propose donc de comprendre l'échange comme ayant vocation, par sa fonction fondamentale de reproduction des équilibres sociaux, à être un échange de travaux équivalents entre eux, travaux répondant au besoin de chaque personne participante d'exécuter sa part des tâches socialement ressenties comme nécessaires et socialement demandées. L'échange est ainsi, selon nous, fondamentalement porteur de réciprocité. Cette pratique d'échange procure à la vie sociale, selon nous, deux avantages essentiels. Le premier est la durée. La reproduction de l'équilibre des tâches permet, en effet, dans l'environnement naturel incertain, un cheminement de l'ensemble des partenaires vers une certitude suffisante de leur maintien dans l'avenir prévisible. Le second avantage est le suivant. Les prestations échangées étant réputées compenser les soustractions faites, et donc leur équivaloir, émerge une pratique plus ou moins générale d'évaluation des résultats de l'activité qui permet de distinguer, lorsqu'elles sont élaborées, celles des activités qui présentent un avantage pour la vie des personnes, et donc de les répandre, par transmission d'expérience, dans l'activité sociale.

Aristote, cependant, en sait plus encore. Il sait que cette équité n'est pas toujours respectée, et que, dans la vie courante, l'un des partenaires de l'échange peut, au cours de la transaction, bénéficier d'une position de supériorité, pouvant conduire à ce qu'en fin de compte, la transaction faite, l'un gagne et l'autre perde.

Restant admiratifs devant la perspicacité de l'antique savant, constatons aussi que cette perspicacité, au cours des nombreux siècles suivants, s'est beaucoup estompée. La thèse du présent exposé est justement que, si cette perspicacité s'est ainsi évanouie, cela ne doit rien au hasard, mais doit être attribué à la prééminence de formes de vie sociale qui, sous la pression des pratiques marchandes, et pendant plusieurs siècles, de dominations seigneuriales, ont refoulé dans l'obscurité toute idée d'équité sociale réelle.

Ainsi, au XVII^e siècle, alors que s'étendent les trafics mondiaux et la traite des esclaves, l'anglais Hobbes considère que, bien loin d'une équité recherchée, l'état naturel du genre humain est la rapine généralisée, contre laquelle ne peut lutter qu'une terreur institutionnelle. Dans la même ligne de pensée, un dilemme préoccupe les économistes classiques. Si l'individu qui échange n'espère rien gagner à échanger, mais seulement retrouver l'équivalent de ce qu'il cède, pourquoi échangerait-il ? se demandent-ils, dans l'ignorance de ce qu'est la division sociale du travail. Les économistes classiques, tel Carl Menger, et surtout néoclassiques, s'efforcent alors de montrer que l'on échange pour gagner dans l'échange. Comment prouver que, tout en échangeant loyalement, sans tromper l'autre, chacun peut espérer gagner en échangeant ? Il n'y a qu'un moyen : considérer que l'échange se fait à des valeurs imaginées subjectivement par les échangistes, chacun évaluant comme peu utile ce qu'il cède, et comme plus utile ce qu'il acquiert. On justifie ainsi l'idée absurde d'un échange « gagnant-gagnant ». Dans cette ligne de pensée, il est réputé impossible de penser définir une équivalence réelle entre biens échangés, leur valeur relevant de la subjectivité de chacun.

L'idée d'un échange procurant par lui-même un gain, est adoptée y compris par des chercheurs hors de la doctrine économique dominante, tels que les anthropologues Marcel Mauss ou Karl Polanyi. Ils ont tenté de décrire les échanges économiques en élaborant un ensemble de représentations que l'on peut résumer rapidement ainsi. Dans les sociétés connues, les pratiques économiques typiques pourraient être décrites en gros à partir de trois paradigmes principaux :

Le don, transmission d'un bien sans contrepartie immédiate. Il témoignerait de la présence de rapports de réciprocité entre les partenaires. Il appellerait le contre-don, et même l'obligation du contre-don, en tant que marque de respect par chacun des statuts sociaux de l'autre.

La redistribution, allocation ou distribution de biens, témoignerait de l'autorité d'une institution de caractère hiérarchique, détentrice d'un pouvoir sur la société, et ainsi capable d'attribuer les biens aux personnes selon les nécessités de ce pouvoir.

Enfin l'échange, ou marché, les deux étant confondus, manifesterait la propension des partenaires à satisfaire, à travers la cession de biens, leur intérêt personnel, voire égoïste, hors l'intérêt des autres partenaires ou des tiers.

On va tenter de montrer que ces catégories ne sont pas satisfaisantes.

Karl Polanyi lui-même, auteur à l'origine de ces catégories, expose, dans un texte relativement court, les points essentiels de sa théorie, en précisant, plus nettement que ne le font ceux qui s'y réfèrent, son point de vue.

Après avoir rappelé le rôle du don et de la réciprocité, Karl Polanyi précise sa conception de l'échange en affirmant que le seul échange qui assume les fonctions d'intégration sociale d'un réel échange, appelé par lui échange « catallactique », serait l'échange marchand à taux négocié. Il admet bien qu'il existe un autre mode d'échange, l'échange qu'il appelle à taux fixe (conçu par lui comme échange à des prix administrés). Mais il souligne que, d'après lui, l'échange à taux fixe est « compatible avec toute forme d'intégration sauf celle de l'échange » (Polanyi, p. 258). L'échange à taux autre que négocié ne serait donc pas un véritable échange. Pourquoi donc ce paradoxe d'un échange qui, dès lors qu'il vise une stabilité, voire un équilibre, des termes de l'échange, n'en serait pas un ? Polanyi ne l'explique pas clairement.

L'échange implique-t-il un équilibre, une équivalence ? Un auteur comme Jacques Godbout, après avoir énuméré plusieurs cas de sa manifestation, propose de la définir comme un « rapport quantitatif entre des données de base » (Godbout, p. 292) qui servirait de référence à l'évaluation des biens échangés. Cette définition recouvre-t-elle un concept d'équivalence, ou beaucoup plus largement celui d'une simple commensuration, qui si elle propose un étalon commun de mesure, ne garantit pas l'identité des évaluations des biens concernés ? L'usage que fait Karl Polanyi du même concept est tout aussi flou (Polanyi, p.259 op. cit.)

La division du travail

On se situera ici dans une toute autre perspective, en posant que, à en juger sans partialité d'après les données de l'histoire et de l'anthropologie, l'homme est depuis bien longtemps un être fondamentalement social. L'*homo oeconomicus* doté d'un rôle de perpétuel choisisseur de biens et réputé calculer en tous temps un avantage obtenu dans des transactions est à notre sens un pur mythe qui égare dans le déraisonnable les économistes qui s'en inspirent (comme c'est le cas pour les « expériences » de la prétendue économie expérimentale)...

Depuis bien longtemps, les hommes s'investissent mutuellement de rôles divers, les travaux de chacun permettant à d'autres de subsister, ces mêmes autres procurant à leur tour à chacun les moyens de sa subsistance et de sa vie en société. Telle est la division sociale du travail dans son essence.

On voit qu'elles se distinguent de ses diverses modalités, telles que par exemple la coopération, qui met en œuvre l'aptitude des personnes à regrouper ou dégroupier leurs actions destinées à l'échange social. Elle se distingue aussi de ses distorsions telles que le démembrement des activités, notamment par l'amputation des tâches parcellisées de tout rôle concret d'organisation ou d'initiative de coopération ; elle se distingue enfin, à notre sens, de façon fondamentale, des coalitions ou des synergies animales. En ce sens, l'usage par certains chercheurs du terme de sociétés animales nous apparaît déplacé, les espèces animales concernées étant incapables de définir elles-mêmes activement, et de façon innovante et adaptative, au moyen de l'évocation symbolique des tâches passées et à venir, la répartition mutuelle des rôles dans les fonctions assurant la vie sociale.

En ce sens, et à l'encre de la phrase, à mon sens monstrueuse, prononcée semble-t-il par Margaret Thatcher, la société, non seulement existe, mais est le fondement essentiel de la vie humaine.

Ainsi, l'échange des travaux dont l'ensemble constitue l'édifice des tâches sociales à un moment donné est réglé par les hommes eux-mêmes, de façon explicite même si cela ne signifie pas de façon consciemment finalisée. Ce sont ainsi les hommes qui établissent les règles d'échange de leurs travaux.

Alors que l'idéologie marchande admet que chaque échange marchand est une opération isolée dont la conclusion implique un apurement définitif, pour solde de tout compte, entre les parties,

l'observation permet de dire que l'échange est une pratique sociale durable, et que la mener à terme en un moment donné est aussi, par vocation, la promesse réciproque du respect des mêmes règles lors d'un éventuel renouvellement de l'opération.

Cette opération d'échange met en œuvre les aptitudes humaines à prendre conscience des actes passés et futurs des autres hommes, et à s'engager pour le futur à respecter des règles de réciprocité raisonnablement établies entre personnes. Ainsi apparaît la certitude qui fait que l'homme qui s'engage dans une activité socialement reconnue sait qu'elle est socialement attendue, et ne se contente pas de le croire ainsi que l'affirment certains idéologues (notamment Jean-Claude Guillebaud).

En outre, la promesse faite à l'autre de fournir une prestation implique l'aptitude à discerner un résultat réel (non imaginaire ou subjectif), résultat dont l'autre personne pourra comme moi-même faire la constatation. L'échange des biens réels, en tant que support de l'échange d'informations mutuellement contrôlables, est aussi un chemin de l'élaboration sociale de la connaissance.

C'est alors qu'apparaît un problème central de la division sociale du travail

D'un côté, celle-ci procure aux sociétés humaines une capacité d'adaptation sans commune mesure avec l'adaptation animale aux environnements naturels.

En effet, l'ensemble des tâches sociales forme un édifice à chaque instant cohérent, permettant la viabilité de la société existante. Cette cohérence exige de chaque participant, qui apporte à l'ensemble une activité spécifique qualitativement distincte des autres, qu'il compense le retrait qu'il fait des ressources pour son usage, par un apport permettant au même édifice social de durer. En ce sens, l'apport fait en ouvrages nouveaux doit être équivalent au retrait de ressources. Ceci, on le voit, est une exigence fonctionnelle, et non pas un impératif abstrait ou métaphysique.

De l'autre, cette même division du travail se heurte à un obstacle considérable. Celui-ci est représenté par l'impossibilité de comparer, dans leur consistance qualitative, les différentes activités et leurs résultats selon une échelle naturelle d'équivalence. On ne peut comparer directement un kilo de viande et une paire de souliers. Divers économistes (notamment Ricardo et Sraffa) se sont essayés à rechercher une telle comparabilité, et ont dû y renoncer.

Cette difficulté a été ressentie, même sans être pensée, depuis des temps très reculés. Les pratiques sociales compensatoires ayant pour résultat de pallier dans une mesure admissible cette difficulté sont innombrables.

En outre, l'approfondissement de la division du travail aboutit à ce que les acteurs de la vie sociale soient hors d'état de connaître l'état réel des activités déjà présentes ou seulement à venir dans les enchaînements de tâches, ainsi que le degré de certitude avec lequel on peut en attendre la survie sociale

On admet ici qu'un ensemble de pratiques ont pour destination explicite ou non de gérer le maintien de la socialité dans un contexte où la contribution de chacun est largement inapparente aux autres, rendant difficile la réciprocité équilibrante. C'est aussi la raison pour laquelle, pensons-nous, sont apparues les pratiques de marché.

Le marché

Le marché est l'objet de lourdes confusions. Il est parfois confondu avec l'économie dans son ensemble, ainsi que le relève Bruno Théret (Théret, p. 45)

Karl Marx lui-même croit pouvoir conclure de la nécessité sociale de l'équivalence, que celle-ci est réalisée, en écrivant que « l'échange ou la vente des marchandises à leur valeur est rationnelle : c'est la loi naturelle de son équilibre » (Marx, *loc. cit.*).

L'idée que nous soutenons ici est que le marché n'est pas l'échange, et est même en un sens son contraire.

Comme on l'a dit, dans les faits, et en conséquence des difficultés rencontrées, les personnes, les populations, se trouvent dans des situations concrètes qui s'écartent de l'équilibre de leurs travaux. Le trafic marchand, qui pratique l'échange hors de tout lien de réciprocité, naît de ces déséquilibres, les utilise, les amplifie. En s'étendant, il conduit à ce que les transactions entre personnes ou groupes concernés aboutissent à des termes de l'échange non seulement inégaux, mais, au cours du temps, suffisamment inégaux pour perpétuer, avec le déséquilibre, la dissymétrie des pouvoirs de négociation des partenaires pour l'avenir.

Dans la conception que nous présentons, le marché se définit par la non correspondance entre les normes d'échange (subordonnées dans les faits au rapport des pouvoirs de négociation respectifs des seuls partenaires de la transaction) et les conditions de production des prestations échangées en tant que parts des travaux sociaux, ou en résumé, par la rupture entre le faire et l'échanger.

L'histoire des sociétés anciennes, telle qu'elle est connue, suggère que, notamment du fait de la diversification des activités dans des contextes naturels ou sociaux difficiles, les structures de régulation sociale traditionnelles ont pu se trouver déstabilisées, infléchies, paralysées, ou mises en conflit, ouvrant un champ à l'introduction de pratiques d'échange dissymétriques débouchant sur la cristallisation de structures sociales inégalitaires. Les pratiques coutumières, rituelles, institutionnelles, communautaires contribuent à perpétuer les règles implicites de la socialité. Les obscurités, et de là l'arbitraire et les distorsions de ces règles obscures ont été, visiblement, le terrain d'apparition, au cours des âges, des dissymétries sociales, de leur buissonnement en structures de domination, en sociétés de classes, en systèmes sociaux autorégulés alimentant de façon contraignante leur propre dynamique.

Les déguisements du marché peuvent être trompeurs, et ont selon nous trompé plusieurs auteurs. Ainsi, les transactions lourdement institutionnalisées, accompagnées de rites et de manifestations d'autorité, telles que les ventes d'esclaves par les royaumes africains, pourraient apparaître comme des cessions cérémonielles, alors qu'elles constituent, les résultats le prouvent, des opérations marchandes commerciales typiques incluant le prélèvement de rentes associées à un pouvoir de négociation. A l'opposé, les lieux de commerce de proximité, que l'Afrique a connu comme de nombreuses civilisations anciennes et plus modernes, et que l'on appelle traditionnellement « marchés » (locaux, notamment), constituent des places d'échange qui, malgré l'absence fréquente d'une régulation explicite des prix, se trouvent dans les faits maintenues dans des réseaux d'échanges réciproques d'activités locales à des conditions qui les dissuadent d'imposer des déséquilibres trop importants, les rétorsions locales étant possibles. De tels « marchés » sont donc beaucoup moins typiquement marchands que les précédents.

Le marché est-il, comme certains auteurs le prétendent, d'abord une institution ? Ou alimente-t-il un mode de vie économique et social qui s'entretient lui-même ?

Pour nous, les faits montrent que le système socio-économique marchand capitaliste constitue un enchaînement d'états de fait qui se construit et s'enferme sur lui-même : l'affrontement concurrentiel alimente, par les bas prix et les bas revenus, l'étroitesse de fait des débouchés, qui à son tour alimente les comportements de survie tels que la guerre des prix, en même temps que la course au maintien des positions dominantes des grands groupes et leur accaparement des ressources, le maintien de la dépendance salariale qui entretient la faiblesse économique des travailleurs, le chômage, les distorsions et l'exclusion sociale, et à nouveau la guerre des bas prix. Celle-ci à son tour affaiblit, dans la concurrence, un grand nombre d'entreprises, ce qui crée le terrain du renforcement de la puissance des groupes financiers et leur monopole de la collecte de l'épargne et de son usage. Cet ensemble de pressions qui s'entretiennent en cercle crée à son tour le terrain des affrontements pour l'assujettissement des structures politiques et sociales aux influences des détenteurs de capitaux. Il y a donc fondamentalement, à travers ce système, contrainte circulaire des hommes les uns sur les autres, de ceux qui possèdent déjà sur ceux qui ont à faire. En particulier, on voit que la propriété est incluse dans ces liens circulaires, les dissymétries de marché entretenant la propriété dominante des puissants et le non avoir des démunis, ce qui à son tour accroît les dissymétries de

pouvoir de négociation sur les marchés, dans le même temps où la pression concurrentielle peut menacer y compris des propriétaires.

C'est cette même pression concurrentielle qui, en fragilisant la demande, et en poussant à la suroffre compensatoire, alimente les illusions d'une abondance perpétuelle et d'une « société de consommation » généralisée.

Soulignons-le : ces contraintes sont loin de se limiter essentiellement, comme certains auteurs l'affirment, à l'accroissement de la pression de « la finance » ou « des marchés financiers », et même de l'« imposture financière » (Gréau, p. 393), sur la gestion des entreprises et sur le reste de l'économie, mais forment un système dont le maillon central est bien la pratique générale du trafic marchand dans tous les domaines. On ne peut donc espérer retrouver une économie socialement viable en se contentant d'encadrer les pratiques financières, par des taxations ou des réglementations modulant le mouvement et la rémunération des capitaux, dont on sait la faible efficacité, ou par l'annulation (cependant très nécessaire) des dettes des pays défavorisés.

Alors que l'économie classique admet que le marché, doté d'une bienheureuse « main invisible », permet d'accéder à un « équilibre général », le subjectivisme se contente d'affirmer que tous les partenaires imaginent trouver leur compte à ce trafic. On constatera cependant que, notamment dans les dernières décennies, se généralise l'aveu de ce que le marché fait des gagnants et des perdants, ces derniers étant, selon le vœu du doctrinaire libéral Hayek, mis en devoir « d'accepter les résultats du marché » lorsqu'ils sont « défavorables » (Hayek, p. 113-114). La généralisation, dans un monde actuel entièrement connu, occupé et interconnecté, des affrontements marchands, conduit et ne pourra conduire qu'à une dérive marquée par la brisure de la réciprocité, le sélectionnisme universel, l'abandon des laissés-pour-compte, la dépression et l'auto-destruction

On mesure ainsi ce qu'avait, et ce qu'a toujours, d'inadmissible l'intrusion autoritariste, dans le projet de constitution européenne soumis avec insistance à de nombreux pays, de la notion mythifiante de « concurrence libre et non faussée ». Le marché secrète à la fois, et tout autant, les situations de concurrence, guerre des bas prix débouchant sur la spoliation de masse des producteurs et l'exclusion sociale, et les positions dominantes accapareuses qu'entretiennent par tous les moyens les groupes puissants. L'ensemble, auto-entretenu par le pouvoir des uns de garder le pouvoir, et le non-pouvoir des autres qu'alimente en cercle leur dénuement, ne peut déboucher que sur la destruction du tissu humain fondamental de réciprocité et l'évolution dès aujourd'hui visible vers l'érosion des libertés essentielles.

Le trafic marchand, étendu au monde entier, n'a plus aujourd'hui de terres vierges ou de marchés réservés à piller à l'abri de ses propres concurrences, et ne peut plus que s'affronter lui-même, alors que l'ampleur des techniques, la rapidité et l'universalité des informations accélèrent l'aggravation des dissymétries : à l'horizon, il y a son autodestruction (Artus, Virard, p. 43). Avec les situations d'instabilité qui, de l'Amérique du Sud à l'Afrique et à l'Asie, s'étendent aujourd'hui dans le monde alors que l'inquiétude gagne les pays développés eux-mêmes, la question d'une sortie du marché cesse de relever de l'hypothèse d'école et appelle un examen plus précis.

Ainsi, tout avenir différent suppose que l'on ne rompe pas seulement avec les structures productives ou financières du capitalisme, mais avec le marché lui-même, qui en est l'aliment profond. Il faut changer l'échange, il faut sortir du marché.

Il ne suffira pas de brider la finance : on devra changer l'échange, et bien entendu, le mode social de production.

Sortir du marché

Sortir du marché : faudrait-il alors en revenir à l'étatisme ? Certains voudraient visiblement imposer le vieux dilemme « simple » (Julienne, p. 237-239) : ou le marché, ou l'Etat ! Ecartons-le sans hésiter, en rappelant la grande diversité des formes de propriété élaborées au cours de l'histoire. L'étatisme, on le sait, n'a, en prétendant éviter l'échange et le remplacer par la distribution, résolu aucun des problèmes de fond de marché lui-même : les termes de l'échange nécessaire sont restés obscurs, le

conflit concurrentiel autour des revenus marchands a été remplacé par le conflit autour du partage arbitraire des moyens, les hommes n'ont acquis aucune maîtrise sur leurs moyens et leurs projets. L'utopie d'une répartition optimale de la totalité des moyens aux performances réputées universellement connues, qu'on l'attribue à l'équilibre supposé d'un marché guidé par une main invisible, ou à un bureau central omniscient agissant en lieu et place des personnes, est un mythe sans lien possible avec la réalité.

On refuse donc le dilemme traditionnel : ou le trafic marchand, ou l'étatisme autoritaire.

Sortir du marché n'est pas, comme beaucoup l'ont trop cru, échapper à l'échange, mais au contraire y revenir en mieux. L'accès aux biens communs ne peut et ne pourra tenir le rôle de l'échange, qui fait naître les individus en même temps que leur socialité. Ce n'est pas l'évaluation (en « valeur ») des ouvrages qui conduit au déséquilibre social, mais la mal-évaluation, ainsi qu'on l'a vu aussi bien dans les pays dits « socialistes » qu'on le voit dans le capitalisme actuel.

Pour des raisons analogues, on ne peut placer un espoir de transformation dans une régulation institutionnelle ou juridique de la société capitaliste, les contraintes (et non pas les « forces » ou les « lois ») du marché poussant depuis bien longtemps à l'enfermement des pouvoirs institutionnels dans la dérive seigneuriale ou marchande. Le droit, fait pour durer, n'évolue que tardivement par rapport à la société. Le projet de constitution européenne a illustré pesamment la pression du système pour que le fait de la guerre concurrentielle devienne le droit de l'Europe marchande.

Sortir du salariat

De même encore, on ne peut espérer que, les salariés obtenant de nouveaux droits, certes souhaitables, un chemin soit ainsi tracé vers un dépassement du capitalisme : de tels droits, obtenus défensivement à l'intérieur de l'activité marchande, ne pourront qu'assortir de palliatifs des structures capitalistes maintenues et ancrées. Ce sont pour l'essentiel, dans le système, les structures sociales qui commandent les critères de gestion et non l'inverse, ainsi qu'on l'a observé notamment dans les pays « socialistes ».

De fait, l'un des effets du marché et d'entretenir les déséquilibres qui à leur tour placent en position inégale les personnes devant l'accès aux moyens de travail, recréant ainsi le terrain de la perpétuation de la condition salariale. Laquelle, à son tour, en entérinant la subordination des personnes au travail, reproduit aux mains des dominants le pouvoir de maintenir la non-propriété des travailleurs et leur absence de pouvoir sur les transactions touchant leurs produits et leurs moyens. Ainsi ceux-ci sont-ils dépouillés de la possibilité de former un projet pour leur avenir de participants à la vie économique, ce qui a son tour mine leur rôle de citoyens. Et ce pouvoir de gérer l'avenir est essentiel pour une réelle issue à la subordination salariale. C'est pourquoi la sortie du marché impliquerait, en même temps que la fin de la domination des groupes de capitaux, un nouvel accès, universel et de durée illimitée, des personnes à la maîtrise de leurs échanges et de leurs moyens, et par là la sortie de la condition salariale, donnant naissance à une nouvelle dynamique, démocratisée, de gestion des activités. La sortie du marché ne devrait donc pas déboucher sur un impossible « bon salariat », fût-il assorti de « nouveaux droits », encore moins sur un actionnariat généralisé qui ne convainc plus guère, mais sur une réelle et nouvelle maîtrise (jusqu'ici encore jamais réalisée nulle part) des activités par ceux qui y travaillent.

L'opinion est parfois émise que, l'intérêt des travailleurs ne coïncidant nullement avec l'intérêt de la collectivité, l'autogestion serait contradictoire avec les finalités du socialisme (Andréani, p. 280). Notre opinion assise sur l'expérience est qu'il y a là une bévue. Si, lors d'expériences diverses, le lien social au travail a été effectivement obscurci par des distorsions marchandes, bureaucratiques ou étatistes, un nouvel échange social devrait rendre au travail son contenu fondamental d'apport d'ouvrage, voulu par chacun, à la vie sociale des autres, et devra, sous peine d'échec, y parvenir. Cela exige un lien réel et visible pour chacun entre son projet d'activité et son rôle de décision en matière d'outils et d'échanges ;

Pour les mêmes raisons encore tenant à la dynamique du marché, l'économie « mixte » est régulièrement poussée à l'alignement sur la gestion marchande privée. Il n'y aura pas de bon capitalisme, ni, après lui, de bonne économie marchande.

Sortir du marché, refuser l'étatisme et la subordination salariale : cet objectif impose d'éclairer la question du contenu de ce que pourrait être une transaction économique qui s'écarterait de la pratique marchande, sans pour autant dériver vers la disposition administrative, l'anonymat de l'indivision et les conflits de partage ; qui, décentralisée, échapperait néanmoins aux incertitudes qui favorisent les affrontements marchands ; qui, cependant, tout en assurant la reconnaissance des variantes d'activité efficaces, inciterait chacun à agir selon des normes visant une équité capable d'assurer la viabilité et l'équilibre des tâches socialement demandées jusque dans leur évolution, et procurerait à chaque participant l'accès universel aux moyens qui peut seul le faire échapper aux pressions de la dépossession.

Echanger autrement

Ceci conduit, selon nous, à envisager plusieurs évolutions significatives.

On l'a vu, un trait essentiel de la pratique marchande est que la transaction, réputée librement conclue au vu des biens proposés, est, dès lors qu'elle est acceptée par les parties, proclamée suffisamment légitime, pour autant qu'elle est « loyale » (« *fair* » en anglais), c'est à dire qu'il n'y a pas tromperie sur la réalité de la marchandise ou la valeur de la monnaie. Que telle partie ait pu devoir accepter des termes de l'échange défavorables du fait des contraintes économiques pesant sur elle, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas équité, n'entre pas en ligne de compte. Le marché est donc l'acceptation obligatoire du fait accompli des termes de l'échange, y compris sous l'effet de contraintes économiques dissymétriques, qui « impose l'obligation d'accepter les résultats du marché quand ils nous sont défavorables » (Hayek, p. 113-114).

Un aspect essentiel d'une évolution hors du marché devrait être la transformation de cette pratique, notamment en utilisant le développement des capacités de communication, en sorte que les termes de l'échange fassent l'objet d'une communication réciproque entre les parties préalablement à l'engagement des activités concernées, hors des situations de contrainte, avant même leur apparition. Le producteur doit obtenir des termes de l'échange n'amoindrissant pas son pouvoir de négociation futur ; le consommateur, qui est souvent lui-même un producteur, doit obtenir des termes de l'échange qui ne confisquent pas son revenu à travers des prix élevés de position dominante, ni ne le contraignent à rechercher le plus bas prix de chaque bien, source de revenus à venir encore plus bas pour lui-même, et par là de réduction de son pouvoir futur de négociation. Il s'agit d'échanger les projets avant d'échanger les travaux, en sorte que les partenaires sachent par avance, avec un degré de certitude suffisant en moyenne, dans quelle mesure les propositions de l'autre leur permettront une activité viable, et durablement viable.

Cette perspective repose sur la conviction que les partenaires de l'échange sont capables de définir en commun des procédures d'approche d'un équilibre réel entre leurs travaux, équilibre acceptable parce qu'équitable et élaboré par eux.

Il conviendrait tout d'abord, dans ce but, que, lors d'un échange économique s'écarterant du marché, soient adoptée par les partenaires une procédure concertée d'établissement des évaluations (prix-valeurs) visant l'équité des transactions ; ceci implique à son tour une référence, non égalitariste mais réelle, à la valeur que chaque personne, en moyenne, crée dans la société à chaque période, et en même temps une permanence des prix permettant la mise en valeur suffisante des activités dans leur développement.

Les termes de l'échange doivent alors être fixés de façon à s'approcher au mieux d'une telle évaluation équilibrée, sous peine de spolier une partenaire ou l'autre.

Notre option est qu'il est possible et fonctionnel de définir les procédures de fixation des prix d'équilibre acceptés en référence à une évaluation de l'apport moyen en travail de chaque personne

dans une société donnée, obtenue à partir de la production moyenne par personne telle qu'elle est connue par des données accessibles.

En même temps, considérant qu'un rôle essentiel des évaluations en prix étant de déceler les variations de richesse réelle, on ne retient pas ici (Décaillot, p. 40-48) le principe classique, repris à son compte par Kar Marx (Marx, t.1, p. 49) suivant lequel toute personne ne créerait toujours, quelle que soit sa productivité, qu'une même grandeur de valeur, uniforme et invariable. En conséquence, la valeur créée par chacun, évaluée en prix, varie selon nous en fonction des variations de richesses réelles produites par le travail. Il s'en suit que la valeur moyenne créée par chaque personne au cours du temps évolue avec les apports nouveaux de richesse et les disparitions d'activités anciennes.

Un corollaire important est que, dans un tel contexte, la population, en plein emploi, attend la plus grande part de l'amélioration de sa situation, non de la dévalorisation des produits faits par d'autres, mais de l'amélioration de ses propres résultats d'activité.

Une conséquence de cet état de chose serait qu'il n'y aurait plus matière à affrontement concurrentiel pour les parts de marché, et que, de ce fait, une gestion mutualisée des moyens de reconversion deviendrait potentiellement gérable à l'équilibre, sans pour autant impliquer leur affectation distributive.

Il conviendrait ensuite que, à la différence de la transaction marchande qui se déroule entre deux partenaires, un vendeur et un acquéreur, soit généralisée, d'un commun accord, la pratique d'une transaction à trois partenaires : le vendeur, l'acquéreur, et une instance tierce d'arbitrage pouvant être invoquée par tout partenaire le souhaitant, instance se portant garante de l'équité de la transaction, y compris la prise en compte des intérêts tiers et généraux (normes de préservation des hommes et de l'environnement, des intérêts légitimes d'autrui...). Ceci implique, de la part de l'ensemble des participants à une vie économique de ce type, la participation à la mise en place et au maintien d'institutions arbitrales, ainsi que des règles définies et observées en commun de leur action, incluant le droit, pour tout acteur économique, d'invoquer ces règles devant l'instance arbitrale, en cas d'infraction, notamment, au respect des termes de l'échange homologués.

Il conviendrait en outre que se développe un rôle nouveau des acquéreurs (consommateurs). A la différence du marché où règne le fait accompli sous la pression des offreurs déjà en lice et des acteurs dominants, il s'agirait que les acquéreurs expriment d'avance, pour un part suffisamment importante de leur demande, leur acceptation ou non des offres, alors que les offreurs peuvent encore se réorienter. Cela contribuerait à priver d'objet les stratégies de guerre des prix d'une part, et les stratégies d'accaparement des débouchés d'autre part, permettant le maintien des prix à un niveau reflétant leur contenu en travail. Répondre à la demande de l'autre partenaire, c'est connaître d'avance suffisamment sa demande socialement exprimée, les aléas normaux pouvant alors être surmontés.

Contrairement aux dénigrements libéraux stigmatisant comme « risquophobes » les travailleurs soucieux de durabilité, l'histoire longue montre qu'un avantage essentiel de la socialité humaine a été et est de permettre à l'homme de survivre longuement aux aléas du monde. Connaître assez l'autre pour échanger équitablement, c'est montrer que l'homme peut énoncer la règle humaine, et ne pas l'attendre de puissances réputées supérieures, c'est savoir aller ensemble vers une plus grande certitude (jamais absolue) de l'avenir et savoir gérer ensemble l'incertain.

Pour un projet d'échange non marchand

On va décrire par phases successives, dans son principe général (susceptible, donc, d'aménagements concrets), ce que pourrait être la transaction non marchande typique portant sur un objet donné.

1. Naissance de l'objet nouveau : l'initiative reconnue

Les porteurs d'une initiative d'activité la définissent en qualité, et en quantité prévisible par personne occupée, et proposent sur cette base, tenu compte de la valeur contemporaine moyenne créée par

personne, un prix initial exploratoire. Les initiateurs portent ce dossier à la connaissance d'une instance technique de diffusion et d'information, supervisée par l'arbitrage commun (appelons-la agence auxiliaire d'arbitrage, AAA). Cette instance rédige un projet de contrat-type correspondant, et contrairement à la pratique marchande de l'exclusivité, le publie et le diffuse aux producteurs potentiels déclarés, ainsi qu'aux consommateurs potentiels ou à leurs mandataires déclarés. L'initiative ainsi manifestée sera reconnue et par la suite rémunérée comme service rendu à l'ensemble des producteurs adoptant cette activité.

2. L'exploration préalable de la demande

La pratique marchande est telle que l'offreur, essentiellement sur la base de ses coûts et de ses ambitions de profit, et en partie sur la base d'enquêtes approximatives, tout en tenant compte des prix de la concurrence éventuelle et incomplètement connue, fixe son prix d'offre de façon empirique, et ceci tout au long de la vie du produit.

La proposition d'une pratique non marchande vise à distinguer clairement, pour les produits nouveaux, d'une part une période exploratoire au cours de laquelle les partenaires potentiels s'informent mutuellement des conditions d'établissement du prix à travers des procédures d'expression anticipée (en partie) de la demande, et d'autre part, par la suite, la vie du produit au cours de laquelle son prix devra être respecté par tous.

Ainsi, le projet de contrat, rédigé en au moins deux variantes de conditions de fourniture et de prix proposés (diverses modalités sont possibles, selon l'horizon temporel de transaction, l'engagement d'acquisition à terme, la modulation du prix de lancement selon les quantités demandées...), est proposé par l'agence AAA aux demandeurs potentiels déclarés. A cet effet, et à la différence des pratiques marchandes qui sollicitent et circonviennent l'acquéreur, il est demandé aux consommateurs de participer activement, et prévisionnellement en partie au moins, à l'établissement de la demande potentielle, cette participation (qui peut avoir un caractère festif) pouvant faire l'objet d'une rémunération multiforme. Il pourrait être demandé aux offreurs de proposer, et aux acquéreurs potentiels de valider (ou non), à titre de repère, une équivalence de fait en valeur entre le produit nouveau et un échantillon de produits déjà existants, référables à la valeur sociale moyenne produite par personne.

Les résultats de cette exploration préalable sont communiqués nécessairement par chaque offreur à l'agence AAA, qui, après analyse des résultats, enregistre les combinaisons de qualité et de prix qui laissent prévoir de façon suffisante un équilibre entre offre et demande.

3. L'homologation arbitrale du prix

La pratique marchande est d'admettre que l'établissement du prix relève des deux échangeistes et d'eux seuls. Notre proposition est d'admettre la nécessité, pour toute transaction équitable, d'un arbitrage tiers garant de l'accord sur les méthodes d'établissement des prix et de l'absence de contraintes dissymétriques pesant sur les partenaires.

Sur ces bases déjà décrites, l'instance arbitrale homologue le prix le mieux accepté pour un produit donné, dont la pratique devient ainsi la règle commune, et le publie. La réciprocité des informations sur les prix et les volumes acceptés est ainsi atteinte.

Toute personne participant à la vie économique est alors habilitée, si elle constate dans la pratique un écart avec le prix homologué (par exemple en hausse, venant de producteurs, ou en baisse, venant d'acheteurs), est en droit de demander à l'arbitrage les mesures correctives nécessaires au respect de l'homologation.

L'arbitrage est aussi garant de normes de constatation de l'obsolescence de produits anciens auprès des demandeurs, ouvrant droit à l'homologation de produits visant à leur remplacement.

Dans ce cadre, les partenaires engagent et réalisent librement leurs transactions. Une structure spécifique d'échange (« place d'échanges équitables ») pourrait ainsi permettre aux partenaires, sous la garantie de l'arbitrage, d'abord d'échanger leurs informations préalables, puis de réaliser leurs transactions réelles.

4. L'information publique, la régulation des évolutions

La pratique marchande est que chaque partenaire offre, demande, évalue en tous temps tout ce qu'il veut sans tenir compte de la viabilité des autres partenaires. La pratique étatique ou répartitive est que chaque acte des acteurs est décidé par une autorité supérieure en fonction d'un résultat global à atteindre.

Ce qui est proposé ici est que chaque partenaire offre ce qu'il veut, demande ce dont il a besoin, en tenant compte de règles connues et acceptées par tous, règles permettant à chacun, sans décision d'autorité, de trouver sa place dans l'ensemble des activités tout en assurant la place des autres.

L'agence AAA assure, pour l'information de tous les partenaires qui le souhaitent, une collecte des données sur la demande exprimée restant à satisfaire. Elle peut aussi, par accord général, préconiser des indicateurs permettant aux partenaires, lorsque l'activité décline, d'envisager en temps opportun les reconversions nécessaires, avec les moyens requis. Elle peut également établir les règles selon lesquelles, en cas de développement demandé de l'activité, celle-ci sera répartie entre les acteurs déjà présents et les nouveaux arrivants nécessaires, ainsi que les règles du mouvement des ressources mutualisées accompagnant cette transformation (ce qui, tout en laissant aux acteurs déjà présents la tâche de définir leur propre projet de développement, les décharge de l'investissement nécessaire à l'adjonction de nouveaux participants). Il est possible, à partir de données disponibles sur l'évaluation de la demande prévisionnelle, sur une période contractuelle de valorisation des productions, sur les coûts prévisionnels et les performances prévisionnelles par personne occupée, de définir en commun, par avance, des règles et des seuils d'appel à participations nouvelles et de recommandation de réorientation, pouvant faire l'objet d'ajustements concertés sous arbitrage.

La variable qui, entre autres, guide la gestion des offreurs n'est alors en aucun cas la variation de prix, mais la variation du volume vendu, reflétant la demande de richesse réelle. Les offreurs, tenu compte du prix homologué et de la demande prévisible connue, choisissent de développer l'activité concernée ou d'y renoncer pour une autre. Ainsi, les mouvements d'investissement sont appelés, non plus par la stratégie d'affrontement marchand, mais par la demande réelle des acquéreurs.

L'échange, l'économie, et le reste

Sortir du marché implique de rendre à l'homme son outil comme incarnation, parmi les biens naturels eux-mêmes, d'un objet d'échange qui est aussi le moyen de la liberté de faire et de faire autrement. C'est pourquoi, notamment, on peut penser que l'avenir n'est pas au maintien de la condition salariale qui, même améliorée, entérinerait la coupure entre l'homme et son outil. C'est pourquoi aussi les formes d'entreprises « multipartenariales » parfois préconisées comme alternative, et qui diluent la responsabilité de la gestion des échanges et des outils entre de multiples acteurs s'ajoutant aux auteurs du travail, paraissent dès maintenant inefficaces et peu prometteuses. C'est pourquoi, encore, les formes de propriété à élaborer devront savoir combiner des structures de possession aménageant à la fois l'initiative personnelle et responsable de chacun, le rôle coopératif du groupe, et la garantie collective et démocratique de l'accès adaptatif de tous, non pas seulement aux ressources de vie, mais de façon essentielle aux moyens et aux échanges nécessaires à l'activité sociale.

Si les nouvelles technologies modifient le rapport à l'outil, elles n'impliquent pas, en dépit de la réelle vocation des messages à la diffusion universelle, l'anonymat des œuvres. L'affrontement entre l'impossible et coûteux accaparement marchand des informations et l'utopie d'une gratuité totale devra déboucher sur des solutions reconnaissant l'œuvre elle-même, et donc le travail de son ou ses auteurs (et non la transmission marchande privée des droits sur elle) et assurant sa diffusion générale.

La présente perspective permet également de revisiter la conception des services publics en tant qu'une forme spécifique d'échange faisant face aux charges et aléas ne pouvant trouver réponse au niveau individuel. Il s'agirait d'un triple échange collectif : de tous avec tous, définissant d'un côté la contribution de chacun, de l'autre le service rendu à tous ; de tous avec certains (les prestataires), définissant d'un côté la rémunération du service, de l'autre la prestation offerte ; de tous avec certains autres (les destinataires), définissant d'un côté les conditions générales de prestation, de l'autre la prestation apportée. Ceci permet de distinguer les services publics authentiques des simples « biens publics mondiaux » reconnus par les idéologies dominantes, et qui se limitent aux ressources planétaires accessibles apparemment gratuitement. Ceci permet également de distinguer de façon essentielle les activités de service public des activités de l'Etat, qui ne reposent pas sur l'échange, mais sur la maintien (en démocratie), par une instance voulue tierce, des procédures d'établissement des règles communes de vie, et souvent sur le prélèvement comme instrument du pouvoir.

Il conviendrait également de créer les conditions pour que, en écart avec la pratique marchande, soient créées les conditions de l'équilibre entre les ensembles sociaux différents, permettant sur la planète le libre développement de tous, le buissonnement historique des civilisations, la libre appropriation par tous de l'expérience historique des autres.

Il importe enfin de bien préciser que l'économie n'est pas le tout de la société. S'en distinguent non seulement les rapports de proximité entre personnes familières, mais aussi les multiples activités culturelles, festives, conviviales, symboliques que connaissent les sociétés, activités alimentées certes par des moyens venus du travail socialisé, mais dont l'usage échappe aux règles d'équivalence, même si aujourd'hui ces activités sont largement envahies par les pressions marchandes. C'est pourquoi les indicateurs de développement économique, même les plus cohérents, ne seront jamais des indicateurs de bien-être, mais seulement de prospérité réelle. Les pratiques économiques sont le berceau nécessaire de la liberté et du bonheur lui-même, mais n'en sont jamais le seul contenu.

C'est pourquoi aussi l'idée selon laquelle le travail devrait rester le royaume de la nécessité, la liberté ne commençant qu'au-delà de ses limites (Sève, p. 62), doit à mon sens être nuancée. Si faire pour les autres est une nécessité, faire mieux pour eux, et par là pour tous et pour moi, est une liberté essentielle. C'est la condition pour que je puisse, par ailleurs et au-delà, leur donner et recevoir d'eux inconditionnellement, librement, généreusement. Ceci est l'occasion de rappeler que l'homme, auteur de l'échange, ne saurait être lui-même échangé ou même évalué sans atteinte à l'humain.

Echange et société

En effet, l'échange n'est pas le tout de la vie sociale. Il prend place parmi d'autres pratiques d'interaction humaine, telles que le don ou le partage. Celles-ci cependant, ne sont pas appelées à le remplacer.

Selon nous, le don gratuit (en ce sens qu'il n'implique pas une obligation de retour) témoigne de ce que l'échange, qui est et restera visiblement longtemps le canal essentiel de la socialité, ne suffit pas à la gérer pleinement.

Le don « désintéressé » serait alors, dans son rôle fondamental, la pratique qui entérine, pour les personnes, le fait que leurs relations ne sont pas, ou cessent d'être, commandées par le besoin de tâches échangeables, mais appellent la confirmation de ce que ces relations sont celles d'une « paix » sociale, la réciprocité vraie ayant été atteinte par l'échange équivalent, et le don en marquant la bonne fin. En témoignant de la bonne fin des tâches, le don serait aussi le témoignage de ce que les besoins ressentis peuvent être considérés comme actuellement suffisamment satisfaits, ce qu'il illustrerait en consacrant des biens et des travaux à des prestations réputées superflues.

Certains auteurs privilégient le « partage » comme un comportement économique typique appelé à se développer, et ceci en s'appuyant sur la diffusion des activités modernes sources de biens non fongibles, telles que la diffusion d'informations à des échelles très diverses et très variables, conduisant à ce que le coût de chaque message peut apparaître « quasi-gratuit ». Ceci peut parfois laisser croire que nous entrons dans une ère de partage généralisé de biens. A l'examen, cependant, il apparaît que les biens informationnels ne remplaceront pas les autres biens, ni n'induiront des

baisses de coûts susceptibles de généraliser une quasi-gratuité des moyens d'existence et d'activité dans un avenir prévisible. En outre, si ces moyens donnent à la diffusion des informations une ampleur sans précédent, ils n'induisent en rien par eux-mêmes et du seul fait de leur existence technique, une évolution des rapports sociaux pouvant rendre obsolète l'échange des travaux entre personnes. On peut même supposer que, du fait de la rapidité de répercussion des conséquences des décisions prises, les effets de ces décisions, y compris les effets déséquilibrants, iront en s'accéléralant, et ceci, à moins de transformations importantes, avec des conséquences aggravées. L'essor de pratiques d'échange entre particuliers d'informations à coût réduit sur les réseaux, si elle remet en cause réellement la mainmise monopoliste des groupes dominants sur l'information, ne construit pas réellement une alternative, car en son état actuel elle n'induit pas de véritable réciprocité active entre participants, une partie des moyens mis en œuvre provenant de sources extérieures marchandes.

Les tentatives d'instauration de systèmes économiques de caractère distributif ont toujours échoué. Il y a à cela un raison profonde. C'est qu'aucun critère ancré dans le réel ne permet de définir des normes équilibrantes à un partage ou à une distribution de biens dénuée de lien avec l'échange des travaux. C'est pourquoi elle débouche sur l'apparition d'autorités répondant à l'incertitude par l'arbitraire, ou sur des structures de classe dans lesquelles la rigidité des statuts sociaux supplée à l'absence de mise au jour d'un équilibre social réciproque.

L'attribution des biens selon les besoins de chacun demanderait une définition objective et commune de ces besoins, ou encore, selon certains, une distinction entre le nécessaire et le superflu. Ces définitions, subjectives ou rituelles et rigides, ne pourraient que paralyser la vie sociale. Cela explique l'échec connu, et encore actuellement confirmé par les tentatives microcosmiques isolées, des solutions égalitaristes. Constaté cet échec permet d'ouvrir des voies réelles aux cheminements vers une véritable égalité sociale des personnes appuyée sur la justice et l'équité économique et sociale entretenue entre elles.

Conclusion

Le capitalisme (marchand) n'a pas d'autre avenir que son déclin et son autodestruction.

Il faut changer l'échange (pas seulement la production, pas seulement l'idéologie) pour changer la vie sociale

Il faut changer le faire pour changer le droit.

Il faut rendre à chaque homme sa tâche sociale (ses échanges, son outil) pour que chacun puisse faire librement pour les autres.

Il faut rendre aux hommes la fonction (la liberté) de dire la règle commune des hommes.

Il faut rendre aux hommes la liberté de faire autrement en commun (le droit à la dissidence, au buissonnement historique, à l'apprentissage social, à faire peuple)

Que tous ceux qui refusent de rester condamnés à subir l'oppression marchande capitaliste retrouvent aujourd'hui la lucidité, le courage, la dignité, la fraternité nécessaires pour refuser l'arrogance des clans dominants et pour, dès maintenant, bâtir les instruments, rassembler les moyens d'une vie sociale nouvelle d'équité, de réciprocité, de solidarité, afin que l'humanité retrouve le chemin d'un épanouissement de tous et de chacun pour l'immense avenir.

Références

- **Andréani Tony**, *Le Socialisme est (A)venir. T.2. Les Possibles*. Editions Syllepse, Paris, 2004.
- **Aristote**, *Ethique de Nicomaque*. Traduction, préface et notes par Jean Voilquin. Editions GF Flammarion, Paris 2001.

- **Artus Patrick, Virard Marie-Paule**, *Le Capitalisme est en train de s'auto-détruire*. Editions La Découverte, Paris 2005.
- **Alain Caillé**, « Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier ». Dans : *L'Alteréconomie. Quelle autre Mondialisation ?* (fin) Recherches. Revue du MAUSS, N° 21, Editions La Découverte Mauss, premier semestre 2003. Paris. p.215-236.
- **Décaillot Maurice**, *Au-delà du Marché l'économie humaine*. Editions La Dispute, Paris 1999.
- **Décaillot Maurice**, *Le Juste Prix. Etude sur la valeur-travail et les échanges équitables*. Editions L'Harmattan Innoval, Collection Economie et Innovation, Série Krisis, Paris 2003.
- **Godbout Jacques T.**, « Quand les gens d'affaires se font des cadeaux ». Dans : *Ethique et économie, l'impossible (re)mariage ?* Recherches, Revue du MAUSS, premier semestre 2000, Ed La Découverte. Paris. p. 278-293
- **Gréau Jean-Luc**, *Le Capitalisme malade de sa Finance*. Editions Gallimard, Collection Le Débat, Paris 1998.
- **Hayek Friedrich**, *Droit, Législation et Liberté*, t.II, Editions PUF, Paris 1988.
- **Julienne Christian**, *Le Diable est-il libéral ?* Editions Les Belles Lettres, Paris, 2001.
- **Marx Karl**, *Le Capital*, Editions Sociales, Paris 1976.
- **Polanyi Karl**, « L'Economie en tant que procès institutionnalisé ». Dans : K Polanyi et C. Arensberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*. Préface de Maurice Godelier. Ed Larousse université, Série Anthropologie, Sciences humaines et sociales. Paris 1974, p.239-260.
- **Théret Bruno**, « Vers un socialisme civil ? », Dans : Bernard Chavance et al., *Capitalisme et Socialisme en Perspective. Evolution et transformation des Systèmes économiques*. Ed. La Découverte, Paris 1999. (p. 45)
- **Lucien Sève**, *Penser avec Marx Aujourd'hui*, t. I., Marx et Nous. Editions La Dispute, Paris 2004.